



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à "Habitat et Humanisme Gestion Alsace" pour la mise en œuvre d'une plateforme de logements du parc privé à loyer accessible

Rapport n° CP/2016/276

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention à l'association "Habitat et Humanisme Gestion Alsace" pour la mise en œuvre d'une plateforme de logements du parc privé à loyer accessible, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Cette action est inscrite dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015.

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) « Habitat et Humanisme Gestion Alsace » (HHGA) a été créée en 2011, en lien avec le Département, pour répondre aux orientations du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

L'AIVS a mis en place et anime depuis avril 2012 une plateforme de logements à loyer accessible du parc privé. Cette plateforme regroupe l'offre de logements à vocation sociale du parc privé, ainsi que le public potentiel de cette offre, recensé parmi le public du PDALHPD et les ménages à faibles ressources. Ainsi, HHGA mobilise les logements pouvant répondre au public du PDALHPD en termes de loyer, charges et situation géographique, et recense les demandes d'éventuels candidats auprès des travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg, du Département et du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation). Elle propose ainsi un complément à l'offre locative publique des bailleurs sociaux en mobilisant une offre adaptée de logements dans le parc privé existant.

De plus, HHGA propose la mise en relation de l'offre et de la demande entre le propriétaire et le locataire. Cette intervention sociale est limitée à la médiation. Il est proposé également aux propriétaires adhérant à la plateforme de confier, s'ils le souhaitent, un mandat de gestion à HHGA pour une sécurisation plus forte (gestion locative adaptée). Ce mandat de gestion est alors facturé aux propriétaires à un coût de 7% du montant des loyers.

En 2015, HHGA a assuré la gestion de 121 lots au titre la gestion locative adaptée, dont 86 logements conventionnés avec l'ANAH (agence nationale de l'habitat). Si le nombre des lots stagne ces dernières années, le nombre de lots gérés sur le territoire hors Eurométropole de Strasbourg progresse : ces lots représentaient 18% de l'offre en 2014 et 23% de l'offre en 2015.

Le plan de financement prévisionnel du dispositif est le suivant :

- Etat :	10 000 €
- CAF :	10 000 €
- Département :	14 400 € (8,71 %)
- FSL (AGLA)	48 890 €
- Eurométropole de Strasbourg :	20 000 €
- Participation des usagers :	95 000 €
- ASP :	20 500 €
- Autres produits :	100 €
TOTAL :	229 490 €

Au vu des résultats et de leur impact, en particulier sur le territoire hors Eurométropole de Strasbourg, il est décidé de reconduire la subvention départementale de 14 000 € pour l'année 2016.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	180 000,00 €	149 944,00 €	14 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association "Habitat et Humanisme Gestion Alsace" une subvention de 14 000 € pour la mise en œuvre d'une plateforme de logements du parc privé à loyer accessible, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY